

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DEC. 2009

	principales décisions soumises au vote	vote F. GUILLEMET	commentaires
n°3	Règlement du Conseil Municipal - modification	"contre"	refus de modifier l'art. 5 visant à supprimer la publication dans la revue municipale les questions écrites posées et la réponse du maire. (voir mon intervention dans le procès verbal de séance)
n°4	Subvention au titre de l'année 2010 : acompte de 4 000 euros à FEST'ILLAC	"contre"	aucun compte 2009 de cette association n'est présenté aux élus. On ne sait donc pas si l'acompte 2010 sert à boucher une impasse en trésorerie de l'exercice 2009 ou à préfinancer une opération de début 2010 ?
n°5 et 6	Tarif des camps d'hiver 2010 et paiement en plusieurs échéances	"pour"	concerne des camps de ski pour les jeunes en février et mars 2010.
n°9	Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie - convention avec l'Etat	"pour"	objectif : rendre l'espace plus accessible à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.
n°10 et 11	Création d'un poste titulaire à la mairie d'un de directeur mi-temps du "développement durable" et Comité de pilotage Agenda 21	"contre"	Un emploi pour quelles missions ? Quel coût ?... Un Comité de pilotage pour faire quoi ?... L'opposition a alerté, à juste titre, sur l'absence de chiffrage de ce Projet Dossier qui donne une impression de flottement et de manque de visibilité...
n°15	Adhésion de la ville à l'association Villes In ternet	"pour"	politique de soutien et d'accompagnement d'actions en faveur du développement et de l'usage citoyen des technologies de l'information. (à noter l'organisation d'une réunion sur la fibre optique le 5/01 en mairie)
n°16 et 17	Aménagement carrefour de la poudrière (ZIKE)	"abstention"	coût de 325 000 euros HT (hors éclairage et aménagt paysager : 16 500 euros). Situé sur la RD106, le Conseil Général ne co-finance la réalisation d'un rond-point qu'à hauteur de 25 % seulement (!), soit 81 250 euros HT. <b>Les Illacais vont payer à hauteur de 243 750 euros HT !....</b> L'opposition a voté contre ce choix de financement.
<p>divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* on apprend que le Maire renonce à réaliser un audit financier indépendant des comptes de la commune / et recrutement d'un directeur financier</li> <li>* la Ville n'a pas reconduit le contrat de photographe de la revue municipale à Mr X. BELOUGNE le 15/04/2009 : honoraires perçus = 5 550 euros. pas d'indemnités payées et pas de contentieux. Photos désormais réalisées par les services internes de la mairie...</li> </ul>			